

*Questions orales***LE LOGEMENT**

L'hon. Alan Redway (Don Valley—Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

Dans l'accord constitutionnel de Charlottetown, le logement est reconnu comme une sphère de compétence exclusive des gouvernements provinciaux et territoriaux. Le gouvernement a-t-il l'intention de privatiser ou de supprimer l'actuelle caisse fédérale d'assurance hypothécaire, qui permet à ceux qui achètent une première maison de faire des acomptes de cinq pour cent? Ou, au contraire, veut-il que chaque province ou chaque territoire mette sur pied sa propre caisse d'assurance hypothécaire, répétant ainsi 12 fois ce que fait la caisse actuelle du gouvernement fédéral?

• (1500)

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, l'entente ne vise assurément pas à entraîner des répétitions. En réalité, cette entente aura pour effet de réduire les répétitions qui existent déjà dans un certain nombre de domaines.

Comme le député a lu l'accord et suivi le débat très attentivement, il doit savoir que le gouvernement fédéral conservera sa compétence dans certains secteurs à l'intérieur des six sphères, par exemple en matière de logement des autochtones. Le gouvernement du Canada conservera également une compétence relativement à certains autres aspects de la SCHL. Bon nombre de ces aspects feront l'objet de négociations avec les provinces intéressées.

* * *

LES LIGNES AÉRIENNES

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Des milliers de travailleurs de lignes aériennes ainsi que leurs familles se demandent sérieusement s'il y aura encore du travail pour eux demain. S'ils se font du souci pour leur avenir, c'est parce qu'il y a quatre ans, le gouvernement actuel a confié au secteur privé le soin de prendre l'ensemble des décisions à caractère économique, en déréglementant l'aviation commerciale.

Le gouvernement va-t-il reconnaître que le bourbier dans lequel se trouvent Air Canada et Canadien lui est imputable et qu'il a une responsabilité à l'égard de ces travailleurs, et va-t-il réimposer sa volonté aux compagnies d'aviation? Préfère-t-il assister à l'anéantissement de cette industrie et de ses employés?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, mon collègue sait bien que les lignes aériennes canadiennes font face au phénomène de la mondialisation des marchés et à des changements radicaux comme ailleurs et que, de toute façon, ce n'est un secret pour personne qu'il y a actuellement 20 p. 100 de travailleurs de trop dans cette industrie. Quoi qu'il arrive, il y aura au cours des prochains mois un important remaniement des effectifs de l'une ou l'autre de nos compagnies d'aviation.

Comme mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, l'a dit à plusieurs reprises, le gouvernement a mis en place un programme d'adaptation à l'intention de ces travailleurs.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Monsieur le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence Michal Kovac, président de l'Assemblée fédérale de la République fédérale tchèque et slovaque.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE**LES DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS**

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, le 24 juin, je vous ai avisé que je présenterais une question de privilège relativement aux questions et déclarations des députés. Étant donné l'ordre du jour de la Chambre pour aujourd'hui et, vu que je suis le dernier à vouloir ennuyer le premier ministre et perturber ses plans—nous avons eu certaines discussions à ce sujet ce matin et avons convenu de demeurer très pragmatiques et de faire preuve de gros bon sens à cet égard—, je demande que cette question soit reportée afin que je ne perde pas l'occasion de m'expliquer sur cette question, que celle-ci fasse l'objet de plus amples discussions ultérieurement ou que l'on puisse trouver un moment opportun pour tenir un débat à ce sujet à la Chambre.

M. le Président: J'aimerais remercier le député. Nous en avons parlé en privé, et je peux assurer le député qu'il